

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 3

Par équivalence pompiers PRV2

Obligations réglementaires	Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément au présent arrêté doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions du présent arrêté. Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnes titulaires du diplôme SSIAP, ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.(Extrait de l'article 7 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 22 décembre 2008)
Objectifs	Compléter les compétences des titulaires du PRV2 en matière de gestion de la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et immeubles de grande hauteur (IGH). Approfondir la connaissance des normes et réglementations incendie spécifiques à la gestion des secours, la coordination des équipes, et la mise en place des dispositifs de sécurité. Former les participants à la gestion des risques, l'évaluation des situations d'urgence et l'organisation des interventions pour assurer la sécurité des biens et des personnes en cas d'incendie.
Pré-requis	-Secourisme à jour [moins de 2 ans], -être ou avoir été pendant un an adjudant ou titulaire d'un grade supérieur des sapeurs pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air, des marins pompiers de la marine nationale -être titulaire de l'unité de valeur des sapeurs pompiers PRV 2 ou du brevet de prévention délivré par le ministère de l'Intérieur
Programme de la formation	☐ La sécurité incendie et les bâtiments (7 heures) Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant ☐ Gestion des risques (11 heures) Réalisation des travaux de sécurité, Documents administratifs ☐ Le management de l'équipe de sécurité (8 heures) Le code du travail applicable aux salariés Notion en droit civil et pénal ☐ Le budget du service sécurité (8 heures) La réalisation des budgets La fonction achat Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité.

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 3

Par équivalence pompiers PRV2

Moyens pédagogiques	-PC de sécurité -Système de sécurité incendie de catégorie A. -Bac à feux écologique. -Matériels informatiques(système informatisé pour les QCM, vidéoprojecteur et ordinateur)
Documents à fournir en début de stage	-Photocopie du diplôme PRV2. -Photocopie carte SST ou équivalence. -Photocopie de la carte d'identité. -Photocopie de l'attestation H0B0.(éventuellement) -Photographie normalisée
Durée	34 heures soit 5 jours. 70% théorique / 30% pratique.
Validation	La présence à l'ensemble des séquences programmée au module complémentaire. Attestation délivrée par le centre de formation CTF. Document de synthèse remis aux stagiaires. Diplôme reconnu par le Ministère de l'Intérieur.
Nombre de personnes	10 stagiaires au maximum
Lieu	centre de formation ou votre site (groupe)
Dates	Voir planning
Délais d'accès	Selon places restantes
Responsable pédagogique de la formation	Mr Cyril TOUCHET
Coût de la formation	Nous consulter.
Accessibilité	Locaux conformes pour l'accueil des personnes en situation de handicap